#2

INITIALES DU PRÉSIDENT

INITIALES DU SECRÉTAIRE

No de résolution ou annotation

Procès-verbal de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie

A une séance ordinaire du Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie tenue par appel conférence due au Covid-19 , à **10:30** h, ce mardi le deuxième jour du mois de juin deux mille vingt, à laquelle sont présents Messieurs, Madame,

-Normand Dyotte, Maire- Ville de Candiac

-Christian Ouellette, Maire - Ville de Delson

-Jocelyne Bates, Mairesse - Ville de Sainte-Catherine

-Jean-Claude Boyer, Maire - Ville de Saint-Constant

formant le Conseil au complet sous la présidence de M. Donat Serres, Maire de la Ville de La Prairie.

20-06-40 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après délibération, il est proposé par M. Normand Dyotte, appuyé par Mme. Jocelyne Bates et résolu unanimement:

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie adopte l'ordre du jour tel que présenté:

1.- Approbation de l'ordre du jour.
2.- Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2020.
3.- Approbation des comptes à payer.
4.- Correspondance reçue par la Régie jusqu'au 27 mai 2020.
5.- Adjudication du contrat pour la réfection de la toiture A.O. 20-06.
6.- Mandat à l'UMQ A.O. CHI-20212022 pour produits chimiques.
7.- Présentation du rapport d'Aquatech, mois avril 2020.
8.- Varia
9.- Levée de l'assemblée.

20-06-41 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA REGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DU BASSIN DE LAPRAIRIE TENUE LE 5 MAI 2020.

Après délibération, il est proposé par M. Jean-Claude Boyer, appuyé par M. Normand Dyotte et résolu unanimement:

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie approuve le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 5 mai 2020.

20-06-42 APPROBATION DES COMPTES A PAYER

Après délibération, il est proposé par M. Normand Dyotte, appuyé par M. Christian Ouellette et résolu unanimement:

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie approuve les comptes à payer pour le fonds d'administration au montant de $ 536,201.27 et pour le fonds des dépenses en immobilisations au montant de $ 783,425.24 pour un montant total de $ 1,319,626.51.

rmules Municipales No 5614-A-PS (FLA 781)

INITIALES DU PRÉSIDENT
INITIALES DU SECRÉTAIRE
20-06-43

No de résolution ou annotation

CORRESPONDANCE

Le Secrétaire-trésorier donne communication de la correspondance reçue par la Régie jusqu'au 27 mai 2020, le tout tel que mentionné à la liste annexée à la présente et le Conseil d'administration en prend connaissance.

20-06-44 ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA RÉFECTION DE LA TOITURE DU BATIMENT ADMINISTRATIF - APPEL D'OFFRES #20-06.

Le Secrétaire-trésorier fait rapport au Conseil que des soumissions publiques (appel d'offres #20-06) ont été demandées le 4 mai et que le 25 mai 2020, suite à une ouverture publique, la Régie a reçu les soumissions suivantes:

Entreprises:	prix
Toitures Couture & associés inc.	273,640.05$ - non conforme
Toitures Duratek inc.	285,827.85$
Les entreprises Cloutier et Ganon 1988 inc.	294,387.74$
Couverture Montréal Nord Ltée.	304,108.88$

CONSIDÉRANT l'évaluation de la Régie en date du 27 mai 2020 et transmettant l'analyse des soumissions reçues et l'identification du plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT que l'offre de Toitures Duratek inc. est a plus basse.

Après délibération, il est proposé par Mme. Jocelyne Bates , appuyé par M. Jean-Claude Boyer et résolu unanimement:

Que le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie accorde le contrat pour la réfection de la toiture du bâtiment A (administration) à l'entreprise Toitures Duratek inc., 791 rue Paul-Lussier, Sainte-Hélène de Bagot, Qc J0H 1M0, plus bas soumissionnaire conforme, et ce pour un montant de 285,827.85$ (deux cent quatre-vingt-cinq mille huit vingt sept dollars et quatre-vingt-cinq cents) toutes taxes incluses, le tout selon le devis d'appel d'offres #20-06, les spécifications/précisions et incluant toutes procédures reliées à la Covid-19.

QUE le Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie autorise le Président ou le Vice-président et/ou le Secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Régie, s'il y a lieu, le contrat à intervenir entre les parties

20-06-45 MANDAT A L'UNION DES MUNICIAPLITÉS DU QUÉBEC - Appel d'offres #CHI-20212022 ACHAT DE DIFFÉRENTS PRODUITS CHIMIQUES UTILISÉS POUR LE TRAITEMENT DES EAUX.

ATTENDU QUE la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom d'autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de sept (7) différents produits chimiques utilisés dans le traitement des eaux usées et potables : Hypochlorite de sodium, Pass 10, PAX-XL6, PAX-XL8, Chaux calcique hydratée, Charbon activé et Silicate de sodium N;

rmules Municipales No 5614-A-PS (FLA 781)

Procès-verbal de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une municipalité (ou MRC ou Régie) de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujetti au *Règlement de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la Régie désire participer à cet achat regroupé pour se procurer *de Hypochlorite de sodium* dans les quantités nécessaires pour ses activités des années 2021 et 2022;

Après délibération, il est proposé par Mme. Jocelyne Bates, appuyé par M. Normand Dyotte et résolu unanimement:

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long;

QUE la Régie confirme son adhésion au regroupement d'achats CHI-20212022 mis en place par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) couvrant la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2022 et visant l'achat d'***Hypochlorite de sodium*** nécessaires aux activités de notre organisation ;

QUE la Régie confie à l'UMQ le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjuger un ou des contrats d'achats regroupés couvrant la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2022;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Régie s'engage à fournir à l'UMQ les noms et quantités de produits chimiques dont elle aura besoin annuellement en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ce document à la date fixée;

QUE la Régie confie, à l'UMQ, le mandat d'analyse des soumissions déposées et de l'adjudication des contrats d'une durée de deux (2) ans, selon les termes prévus au document d'appel d'offres et de la loi applicable;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Régie s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QUE la Régie reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants. Ledit taux est fixé à 1.6 % pour les organisations membres de l'UMQ et à 3.5% pour celles non-membres de l'UMQ;

QU'UN exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

ormules Municipales No 5614-A-PS (FLA 781)

INITIALES DU PRÉSIDENT

INITIALES DU SECRÉTAIRE

20-06-46
No de résolution ou annotation

Procès-verbal de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie

RAPPORT D'EXPLOITATION DU MOIS D' AVRIL 2020.

Le Secrétaire-trésorier donne communication et présentation du rapport d'exploitation d'avril 2020 et le Conseil d'administration en prend connaissance.

20-06-47

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Après délibération, il est proposé par Mme. Jocelyne Bates, appuyé par M. Christian Ouellette, et résolu unanimement:

QUE la présente séance ordinaire du Conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux du bassin de Laprairie soit levée.

Et la séance est levée.

M. Donat Serres, Maire Président de l'assemblée	M. Gilbert Samson Secrétaire-trésorier

1660

rmules Municipales No 5614-A-PS (FLA 781)